

Monsieur Adrien Taquet
Secrétaire d'Etat de l'enfance et des familles
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 12 mars 2021

OBJET : participation au Conseil national de protection de l'enfance

Monsieur le Ministre,

L'UNAFORIS, association qui réunit la plupart des établissements de formation au travail social de France (110 organismes de formation et de recherche, répartis sur tout le territoire national, y compris l'Outre- Mer, formant 100 000 étudiants et stagiaires chaque année), est représentée au CNPE et contribue activement à la prise en compte de la dimension formation dans tous les travaux.

A ce titre, nous avons pris connaissance et apprécié, la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022) que vous avez initiée. Nous avons compris qu'elle s'accompagnera d'une réforme de la gouvernance et du pilotage de la politique publique de protection de l'enfance dont des éléments ont été présentés au CNPE à travers deux documents projets, qui nous ont été communiqués en janvier 2021.

Le premier, extrait de la mission de préfiguration IGAS-IGJ et intitulé « Présentation de la réforme de la gouvernance de la protection de l'enfance », se réfère au contenu d'un texte législatif qui a été soumis à concertation à l'ADF.

Le second, interne au CNPE, a pour objet : « Contribution au projet de Conseil d'orientation du « GIP Prévention et protection de l'enfance ». Il présente un schéma détaillé d'un projet d'organisation du GIP chargé de la prévention et de la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, nous avons noté qu'aucune représentation des acteurs de la formation et de la recherche en intervention sociale n'était envisagée dans le schéma de gouvernance proposé. Ce constat nous surprend et nous interroge. En effet, si l'on parcourt les avis et recommandations qui ont été émis par le CNPE depuis sa création, il est indubitable que les questions de formations, qu'elles concernent les professionnels, les bénévoles, les personnes concernées..., et quels que soient les sujets abordés, sont omniprésentes et souvent présentées comme essentielles.

C'est notamment le cas des recommandations produites par la commission « Formation » et plus récemment de l'avis relatif aux « Normes, critères, modalités d'encadrement et d'organisation dans les lieux d'accueil de protection de l'enfance » à l'écriture desquels nous avons largement contribué.

L'UNAFORIS, en tant que réseau en lien permanent avec les employeurs publics et privés associatifs des secteurs social et médico-social et donc de la protection de l'enfance, est porteur de la connaissance des besoins de formations, des réponses existantes et des manques à combler, notamment grâce aux travaux, recommandations et alertes du CNPE, en lien avec le CNFPT et l'ENPJJ. .../...

Cette richesse et ces particularités de notre réseau portent, de notre point de vue, des aspects primordiaux et structurants à prendre en compte dans le cadre de cette réforme, dans laquelle nous souhaitons continuer de nous inscrire pour prolonger le travail déjà accompli au sein du CNPE.

Disponibles pour pouvoir approfondir avec vous cette nécessité que la formation puisse continuer à soutenir la stratégie de développement de la politique de protection de l'enfance que vous portez, acceptez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Vallance', written in a cursive style.

Denis Vallance
Président